

Conditions Générales de Vente E-commerce Auvergne Loisirs



Société Auvergne Loisirs EURL
Gérant Mathieu ROUX
06 87 10 87 68
contact@auvergneloisirs.com
Chemin de Machal
63111 MUR-SUR-ALLIER

Immatriculation n° : 535 048 441 R.C.S. Clermont-Ferrand
Code APE : 9329Z : Autres activités récréatives et de loisirs

Avec cette solution de vente en ligne, l'EURL Auvergne Loisirs propose aux clients particuliers une nouvelle façon de réserver ses prestations d'activités de loisirs. Ainsi, l'EURL Auvergne Loisirs entend apporter un service de confort à ses "clients" (appelés aussi "participants" dans le document).

La réservation en ligne, avec paiement en ligne ou non, vaut acceptation des conditions générales de vente explicitées ci-après.

1°) OBJET DU CONTRAT

Le présent document vise à consigner les obligations de l'EURL Auvergne Loisirs vis-à-vis de ses clients et vice-versa.

L'EURL Auvergne Loisirs s'engage à mettre tout en œuvre afin de permettre à chacun de profiter de l'activité réservée (ou d'une activité alternative).

L'EURL Auvergne Loisirs rappelle que chaque participant est tenu de se comporter de manière responsable et respectueuse vis-à-vis des autres participants, des équipes d'Auvergne Loisirs et du matériel qui lui est prêté.

Il est précisé que l'EURL Auvergne Loisirs se réserve la possibilité de confier l'exécution de la prestation à tout professionnel, personne morale ou physique, de son choix.

2°) LES PRESTATIONS (ouvertes à la réservation en ligne)

Les activités suivantes vous sont présentées succinctement. Pour avoir plus d'informations sur l'ensemble des activités, les horaires, les parcours, l'EURL Auvergne Loisirs vous invite à consulter son site internet auvergneloisirs.com.

Activité 1 : la LOCATION CANOE en autonomie consiste :

- à louer le matériel nécessaire à la pratique du canoë : gilet d'aide à la flottabilité, embarcations d'une 1, 2 ou 3 places, pagaies, bidons étanches,
- à réaliser un briefing sécurité - **Rappel : le port du gilet est obligatoire.**
- à assurer le transport entre les sites de départ et d'arrivée (s'il s'agit d'une descente de rivière).

Les conditions d'accès obligatoires sont :

- d'avoir plus de 6 ans,
- de savoir nager
- de porter des chaussures fermées durant l'activité.

Le cas échéant, il est vivement recommandé de se protéger de la chaleur et du soleil en emportant de l'eau et de la crème solaire.

Il est indispensable d'emmener une tenue de rechange et des chaussures sèches car on sort mouillé de l'activité (même si on reste dans l'embarcation).

Tous les parcours proposés par Auvergne Loisirs sont adaptés aux débutants.

La durée estimée pour les parcours demi-journée proposés par Auvergne Loisirs est de 2h30. Cette durée peut varier sensiblement selon le niveau d'eau et le niveau technique des participants.

Les prix :

Location canoë ½ journée - **Adulte** à partir de 16ans : **20 € TTC/pers.**

Location canoë ½ journée - **Enfant** jusqu'à 15ans : **16 € TTC/pers.**

La réservation par internet ou par téléphone est indispensable pour vous assurer de faire l'activité.

Activité 2 : CANO'BUS SANCY - Nouveauté 2021

Cette nouvelle prestation est un pack "transfert en bus AR + location canoë"

Le bus partira du Lac Chambon et pourra faire plusieurs arrêts le long de la couze Chambon selon les réservations.

A titre indicatif, le transfert en bus part à 13h du Chambon-sur-Lac et revient vers 18h30.

La location canoë est sur un parcours familial de 10km (2h30) accessible aux novices.

Pour les conditions d'accès : voir "la location canoë en autonomie".

Les prix :

Cano'Bus Sancy - **Adulte** à partir de 16 ans : **30 € TTC/pers.**

Cano'Bus Sancy - **Enfant** jusqu'à 15 ans : **24 € TTC/pers.**

La réservation en ligne est obligatoire sur auvergneloisirs.com.

Activité 3 : Le CANYONING est une activité encadrée par un guide Brevet d'Etat sous statut indépendant. L'ensemble du matériel technique est prêté par le guide : casque, combinaison néoprène, baudrier et matériel d'escalade et de sécurité.

Les conditions d'accès obligatoires sont :

- de mesurer au moins 1m40 (soit 12 ans environ).
- de savoir nager
- de porter des chaussures fermées durant l'activité.
- de porter une tenue de bain sous la combinaison

Le cas échéant, il est vivement recommandé de se protéger de la chaleur et du soleil en emportant de l'eau et de la crème solaire.

Il est indispensable d'emmener une paire de chaussure de rechange pour après l'activité.

La durée estimée de l'activité est de 2h30 soumis à variation selon les conditions et lieux de pratique. En haute saison, il est proposé 2 créneaux par jour : 10h et 13h30. Un troisième créneau en fin d'après-midi peut être ouvert.

Les prix :

Tarif unique *de 56 € TTC/pers.*

Réservation obligatoire par téléphone, au GAEC de l'Oiseau ou bien en ligne.

3°) EN CAS DE CONDITIONS DÉFAVORABLES

Dans l'hypothèse où seraient rencontrées des conditions météorologiques et/ou des niveaux d'eau défavorables, lesquels sont entendus comme interdisant, au regard des conditions de sécurités exigées, l'exercice de l'une des activités prévues alors l'EURL Auvergne Loisirs propose un changement d'activité ou un report.

L'EURL Auvergne Loisirs ou son prestataire peut annuler la prestation jusqu'à la dernière minute avant le début d'activité. Dans ce cas précis, le client pourra obtenir le remboursement de sa réservation en intégralité.

Si les conditions se dégradent durant l'activité, l'EURL Auvergne Loisirs ou son prestataire peut décider d'écourter l'activité. Aucun remboursement même partiel ne peut être octroyé.

L'EURL Auvergne Loisirs ne peut en cas être tenu responsable des mauvaises conditions.

4°) OBLIGATIONS, DÉCHARGES ET SANCTIONS

L'EURL Auvergne Loisirs s'engage à mettre en œuvre tout moyen étant en son pouvoir pour permettre la réalisation de ou des activités objets des présentes CGV.

De son côté, le participant s'engage à se présenter avec l'équipement vestimentaire adapté à la ou aux activités programmées. L'EURL Auvergne Loisirs décline toute responsabilité concernant toute difficulté, incident ou accident pouvant trouver son origine dans l'inadéquation et/ou l'inadaptation de l'équipement vestimentaire du ou des participants à l'activité ou aux activités choisies.

L'EURL Auvergne Loisirs décline toute responsabilité en cas de comportements inadaptés, dangereux et illicites du participant envers d'autres participants ou bien envers lui-même. L'EURL Auvergne Loisirs rappelle aux participants que les activités de loisirs nécessitent d'être en pleine possession de ses moyens.

L'EURL Auvergne Loisirs sur décision d'un membre de son équipe peut exclure toute personne présentant un trouble à la bonne marche de l'activité. Aucun remboursement ne sera effectué.

En outre, l'acceptation des CGV lors de la réservation en ligne vaut attestation que **le participant est titulaire d'une garantie Responsabilité Civile individuelle** (ou le cas échéant d'une RC collective dans le cadre d'une réservation de groupe) pour les dommages que lui-même (ou un membre de son groupe) pourrait causer involontairement à des tiers.

5°) DROIT DE RÉTRACTATION ET REMBOURSEMENT

Conformément à l'Article L121-21-8 alinéa 12 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de service d'activités de loisirs devant être fournis à une date ou à une période déterminée.

Néanmoins, en cas d'empêchement du client à la date réservée, l'EURL Auvergne Loisirs fera tout son possible pour proposer une date de report ou une activité alternative. Si aucune des deux solutions ne donnent satisfaction, l'EURL Auvergne Loisirs propose le remboursement selon les conditions suivantes :

- Jusqu'à 3 nuits avant le jour de l'activité ou "le jour-j" => remboursement à 100% (exemple : le mercredi avant minuit pour une activité le samedi).
- Entre 2 nuits avant le jour-j et le jour-j => remboursement à 50%. Un certificat permet d'obtenir un remboursement intégral.
- Passer l'horaire de début d'activité, aucun remboursement n'est possible.

Si les conditions de pratique contraignent l'EURL Auvergne Loisirs à annuler l'activité, alors, l'EURL Auvergne Loisirs fera tout son possible pour proposer une date de report ou une activité alternative. Si aucune des deux solutions ne donnent satisfaction, alors le remboursement est proposé.

6°) LITIGES

En cas de litige, conformément à l'article L152-1 du Code de la consommation, l'EURL Auvergne Loisirs s'efforcera de trouver une solution amiable selon son propre dispositif de médiation. Dans ce sens, toute personne souhaitant faire état d'une réclamation est invitée à contacter directement le gérant de l'EURL Auvergne Loisirs par mail à l'adresse : contact@auvergneloisirs.com.

Ce même article L152-1 du Code de la consommation précise que tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

Fait le 25/06/2021 à Pont Du Château

Mathieu Roux, gérant EURL Auvergne Loisirs